

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 22 (1992)

Heft: 10

Rubrik: Les bons tuyaux de la police : la cambriole parisienne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean-Pierre Crettenand



La cambriole parisienne

Il nous a paru utile de rechercher l'étymologie d'un mot utilisé jurement et depuis plus d'un siècle, tant par les chroniqueurs judiciaires que par le petit peuple dévalisé: le cambriolage. Bien que son usage soit consacré depuis la première partie du 19^e siècle, aucun des grands dictionnaires de ce début de siècle n'en donait une définition précise. Les termes jugés argotiques tels que «cambrioler, cambriolage, cambrioleur» ne trouvaient aucune hospitalité auprès des grands lexicographes. Ni le «Littré» ni le «Dictionnaire de l'Académie» n'en soufflaient mot! Timidement cambrioleur était cité par le «Dictionnaire français des mots et des choses» de MM. Larive et Fleury (1887). Il ne faut aucun doute que son origine appartient à l'argot, «ce vêtement où la langue, ayant quelque mauvaise action à faire, se déguise, et se revêt, suivant l'expression pittoresque de Victor Hugo, de «mots masques» et de «mots haillons». La mention la plus ancienne que nous connaissons se trouve dans «Les mémoires de Vidocq» (1828-1829): «Ne pourrais-tu pas nous indiquer quelque cambriole à rincer?»

Dans cet idiome spécial, «cambriole» veut dire petite chambre où loge l'ouvrier, le garçon de café, l'employé, retenus tout le jour par leur travail et ne rentrant que le soir pour se coucher. Il est vraisemblable que cette expression soit née à Paris où, dans les grandes maisons, le sixième étage d'alors recelait de chaque côté d'un immense corridor les chambres de nos braves travailleurs.

Les cambrioleurs, au courant des habitudes de ces locataires, montaient aux étages supérieurs, crochetaient les serrures, enfonçaient d'un coup d'épaule ou s'aidaient d'un pied-de-biche pour faire céder un huis trop frêle.

Mais que faisait donc la concierge? Elle était dans l'escalier, bien sûr... pendant que ces «gentils ouvriers du larcin» opéraient sous tous les déguisements, se faisant passer pour d'honnêtes maçons ou d'affairés plombiers...

«Cambrioler» ou «faire le barbot de la cambriole», c'est donc piller, dévaliser, mettre à sac une chambre. Par synecdoque - en prenant la partie pour le tout - c'est

commettre le même forfait dans un appartement, une villa, une maison d'habitation, un commerce.

Depuis toujours, dans chaque ville et dans chaque village, un danger collectif a hanté les imaginations: le fléau du feu et de l'incendie. Pour le combattre, il a été mis sur pied des rondes, instauré des services de guet, levé de petites armées de sapeurs-pompiers dont le dévouement, l'abnégation et le courage sont au-dessus de tout éloge.

Pour combattre le vol dans les habitations, rien de pareil! Le bon peuple, en proie à une indifférence générale, fait preuve de la négligence la plus persistante et de la plus coupable inertie. Le récit des désastres subis par nos proches voisins nous laissent de marbre comme si, par privilège spécial, nous étions personnellement et pour toujours à l'abri de pareilles mésaventures.

Cet aveuglement extraordinaire est d'autant moins explicable que tous ceux qui se sont penchés sur ce double fléau de l'incendie et du vol ont pu constater que les pertes occasionnées par le feu n'atteignaient pas la moitié de celles engendrées par les vols par effraction...

Certains actuaires, qui avec beaucoup de méthode et des calculs très poussés sont chargés d'établir, pour le compte des sociétés d'assurances, des statistiques permettant de fixer des tarifs profitables, estiment que le nombre des vols par effraction est dix-sept fois plus élevé que les faits d'incendies...

Telles étaient les conclusions tirées après la révélation des statistiques dressées par les soins du préfet de Paris en mai 1902 et portant sur l'année 1901. Le régiment des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris avait combattu 1422 incendies qui avaient occasionné 5 900 000 francs de pertes. Pour la même période, il avait été relevé pour le seul département de la Seine le chiffre «effrayant» de 54 750 cambriolages. Les pertes estimées pour cet autre fléau du vol se chiffraient à près de 11 millions, soit près du double!

Près d'un siècle plus tard, qu'est-ce qui a vraiment changé sur les mêmes sujets entre Paname et notre belle paysanne venue faire ses humanités?